

	MASTERS Vétérans Règlement 2023 - 2024	Edition du : 10/10/2023 Mise en application au : 10/10/2023
---	--	--

ARTICLE 1. Généralités

1.1. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence compétition pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'aucune suspension en cours. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

1.2. Les Masters Vétérans sont ouverts aux joueurs et joueuses de 35 ans et plus, de tout classement.

1.3. Les Masters Vétérans sont ouverts aux joueurs et joueuses de Normandie ET hors Normandie.

ARTICLE 2. Comité d'organisation

2.1. Les Masters Vétérans sont organisés par la Ligue de Normandie de Badminton.

Le Juge Arbitre sera Stéphane LISSOT

2.2. La Commission Vie Sportive Adultes prend en charge la préparation de cette compétition. Elle établit le tirage au sort, le diffuse, envoie les convocations aux clubs.

2.3. Le Comité et/ou club qui reçoit la compétition assure le déroulement de celle-ci (sonorisation, table de marque, buvette, ...).

ARTICLE 3. Inscriptions et tableaux

3.1. La date limite d'inscription est fixée **le 8 Novembre 2023**.

3.2. La date du tirage au sort est fixée **le jeudi 9 Novembre 2023**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries. Les classements retenus à cette date serviront à la validation des tableaux.

3.3. Inscription obligatoire par Badnet lien suivant :

<https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=21057>

3.4. Le règlement s'effectue **OBLIGATOIREMENT** par Badnet obligatoire lors de l'inscription.

3.5. Les frais d'inscription sont : 9 € pour un tableau, 14 € pour 2 tableaux, 17 € pour 3 tableaux (si trois tableaux possibles en fonction du nombre d'inscrits).

3.6. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux ou trois séries si le nombre d'inscrits de l'une des séries est inférieur à 4. Le comité d'organisation en informera les joueurs concernés. Si des regroupements de séries doivent se faire pour garantir la tenue de certains tableaux, la Commission Vie Sportive Adultes veillera à prendre des décisions dans une volonté d'équité sportive.

3.7. Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux (ou trois) tableaux dans la catégorie d'âge correspondante.

Le surclassement dans une catégorie d'âge différente sera accepté en simple. En double, l'un des 2 joueurs doit être de la catégorie d'âge requise. (Exemple : Un joueur V3 peut se surclasser dans une série de simple en V1-V2, en double il faut que son partenaire soit de la catégorie V1-V2.)

Les tableaux seront organisés en séries, en fonction du CPPH, dans lesquelles le groupement sera fait en fonction de la côte, du joueur ou de la paire.

3.8. Tous les tableaux SH, SD, DH, DD, DMx sont ouverts à la compétition dans les catégories vétérans répartis de la manière suivante :

V1-V2 de 35 à 44 ans	V3-V4 De 45 à 54 ans	V5 et + 55 ans et plus
Deux tableaux maximum	Deux tableaux maximum	Trois tableaux maximum

Les doubles se joueront en poules puis en élimination directe. Il en sera de même pour les simples si la limite des 8 matches par jour et par joueur n'est pas dépassée.

ARTICLE 4. Forfaits

4.1. Tout joueur s'inscrivant aux Masters vétérans doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2. Tout joueur ne pouvant pas être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.

Î si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;

Î si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la Ligue accompagné du formulaire de la Ligue rempli. La ligue procédera alors au remboursement des frais d'inscription si le justificatif est accepté.

4.3. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire. En cas d'absence notification, l'organisateur maintiendra l'inscription et lui trouvera si possible un remplaçant.

ARTICLE 5. Déroulement

5.1. Les convocations seront publiées sur le site de la Ligue de Normandie après le tirage au sort, le vendredi 10 novembre 2023.

5.2. Les doubles mixtes seront joués le samedi, les doubles hommes et femmes le dimanche, les simples : le samedi et/ou le dimanche.

5.3. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.4. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match en cas d'absence.

5.5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.6. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les FORZA S6000.

5.7. Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.8. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9. Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).

5.10. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.12. La participation aux Masters Vétérans requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.13. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

5.14. En acceptant le présent règlement, le participant à la compétition autorise, à titre gratuit, la Ligue à publier les photographies/diffuser les images prises de lui sur les outils de communication de la Ligue. Dans le cas contraire, un courrier doit être adressé préalablement à la compétition.